

L'auteur de cet article, l'EV2 (R) Yann LE MAT est une nouvelle recrue de la réserve militaire navale. Il a eu récemment l'opportunité de participer aux travaux de la CIOR.

CONGRÈS ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION INTERALLIÉE DES OFFICIERS DE RÉSERVE (CIOR)

Gand, du 2 au 7 août 2005

Les jeunes officiers de réserve planchent sur les ACM

Nouvelles menaces, nouveaux enjeux. Aux cours des soixante dernières années, les conditions du recours à la force armée ont évolué. Aux guerres de conquête ont succédé la défense de notre territoire et les guerres de décolonisation. Aujourd'hui, l'emploi de la force est motivé par la volonté de défendre et de partager les valeurs de notre démocratie, incompatible avec le régime politique de certains pays.

Acteurs diplomatiques de premier plan, les Etats membres de l'OTAN assument une position importante sur l'échiquier international. A cette position stratégique à tous ponts de vue sont associées des responsabilités que ces pays doivent assumer. Dans l'accomplissement de cette mission, les forces armées sont un outil indispensable.

Ce constat a une conséquence sur l'intervention des forces armées dans le temps : si la guerre commence avec l'envoi de personnels combattants sur un théâtre d'opération, elle n'est pas terminée lorsque les combats ont cessé. Bien plus que par le passé, nos troupes ont aujourd'hui une mission globale de service des populations. Cette mission se décline en un aspect purement militaire que sont les combats à proprement parler, et une action de protection civile, dans l'accompagnement des populations dans la reconstruction de leur pays. La mission des forces armées s'achève lorsque la reconstruction du pays est terminée.

Ces Actions Civilo-Militaires (ACM), ou Civilian Military Cooperation (CIMIC) dans la doctrine de l'OTAN constituaient un thème particulièrement prégnant lors des derniers conflits (guerres du Golfe, ex-Yougoslavie, etc...). Il était dès lors intéressant de le proposer à l'étude des délégations de réservistes des pays membres de l'OTAN lors du Congrès annuel de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve (CIOR). Cette année, ce congrès s'est tenu dans la belle ville de Gand, en Belgique, en août dernier.

Dans la plupart de ces Etats, les Réserves sont parfaitement intégrées aux forces armées, et à ce titre, apportent une contribution non négligeable dans le cadre des opérations de l'OTAN à travers le monde. Néanmoins, le statut à la fois civil et militaire des réservistes leur donne une vision différente des problématiques diplomatiques et militaires. En outre, ce statut particulier confronte le réserviste à des préoccupations qui lui sont propres, eu égard, notamment, aux relations entre les mondes civil et militaire.

« The Future of CIOR » ; ainsi les américains définissent-ils les AJORs¹, Atelier des Jeunes Officiers de Réserve au Congrès de la CIOR. Pas moins d'une quarantaine de jeunes de toutes

¹ En anglais, Young Reserve officers Workshop (YROW)

nationalités se sont retrouvés à Gand dans le cadre de la Leopoldskazerne. De nombreux pays étaient représentés, en force tels que les américains, les danois, les britanniques ou les allemands, ou en nombre plus réduit (sud-africains, estoniens, norvégiens, finlandais, italiens).

Cette année, les AJOR, comme leurs pairs, ont réfléchi sur le thème du CIMIC, en tentant d'apporter une réponse à trois questions :

- Définir les rôles et responsabilités des organismes impliqués dans la reconstruction après conflit.
- Quelles sont les leçons retenues des conflits précédents ?
- Comparer les notions de maintien de la paix et de reconstruction.

Comme pour les « aînés » de la CIOR, les activités des AJORs étaient articulées autour de cycles de conférences et de réunions de travail. Des conférences portant sur le CIMIC dans son concept élémentaire, et ses illustrations concrètes, et réflexion en groupe ont ponctué la semaine.

Il est ressorti de ce travail un rapport très succinct, car voulu comme tel par les autorités de la CIOR, apportant une synthèse sur le concept de CIMIC envisagé aujourd'hui, alors que ce concept des ACM a été confronté à la réalité des derniers conflits (Irak et Kosovo).

Sur le fond, le concept de CIMIC a été abordé dans le cadre de l'OTAN, et, en conséquence, dans l'acception OTAN de cette notion. Il n'y avait donc pas de place pour les concepts nationaux, tels que la doctrine française des ACM. Néanmoins, des principes de base ont été exposés, lesquels principes gouvernent les ACM, quelle que soit la façon de les envisager.

L'objectif du CIMIC est la reconstruction du pays. Dès lors, il a été rappelé que les actions civilo-militaires font partie intégrante de la résolution du conflit. En d'autres termes, un Etat ne peut se désengager avant que la situation du pays ne soit revenue « à la normale ». Ceci s'accompagne nécessairement d'une réflexion sur le degré d'engagement des forces armées dans la reconstruction. Cette reconstruction passe t-elle par l'établissement de régimes démocratiques dans une acception occidentale ? Ce débat intéressant oppose les partisans de la vieille doctrine du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, position défendue par la France, aux partisans d'une conception plus interventionniste, défendue par les américains, selon laquelle on ne peut quitter le pays qu'après instauration d'un tel régime.

Par ailleurs, les actions civilo-militaires impliquent, préalablement à toute action de reconstruction, la stabilisation du conflit. Si la situation reste instable, il est inutile d'entamer une action de reconstruction du pays. En d'autres termes, on ne peut assurer la reconstruction pérenne d'un pays sur des fondations fragiles. Cette mission est du ressort des forces armées.

La reconstruction du pays ne se limite pas à l'apport de compétences et de matériels en vue de la reconstruction des immeubles. Bien plus, il s'agit de restaurer les infrastructures (routes, voies ferrées, ports, centrales électriques, eau, gaz), et de rétablir les institutions caractéristiques de l'Etat et les services qu'il assure, que sont la police, la justice, la sécurité, l'éducation, la communication et les médias, etc...

Afin de mener à bien cette reconstruction, différents types d'acteurs sont impliqués.

La reconstruction commence par une stabilisation de la situation sur le plan militaire. Aussi, les forces armées constituent ici l'acteur principal de cette opération. Rappelons néanmoins que la fin de la période de stabilisation militaire et la mise en œuvre de la reconstruction civile doivent être concomitantes.

Dès lors que les actions de reconstructions sont lancées, les organisations internationales et des organisations non-gouvernementales montent en puissance dans le processus de reconstruction.

Le maître mot auquel obéissent ces intervenants est « soutien ». Il s'agit pour ces institutions d'apporter une assistance aux autorités locales dans la reconstruction du pays. En effet, les autorités locales sont le troisième acteur de la reconstruction. Ce sont elles qui seront dépositaires, in fine, de l'autorité, et de la pérennisation de la reconstruction. Cette dernière doit donc se dérouler avec l'appui des autorités locales, et en totale collaboration avec elles. En outre, cette collaboration entre intervenants étrangers et autorités locales ouvre la voie, le cas échéant, à la formation de ces autorités à la gestion de l'Etat.

L'entrée de ces acteurs sur le théâtre de la reconstruction implique une communication de qualité entre ces différents intervenants. Il ressort des témoignages qui ont présentés que cette communication n'est pas toujours satisfaisante. Elle est pourtant la clé de la pérennité de la reconstruction du pays. Cette communication se heurte notamment à la complexité de l'environnement dans lequel évoluent les acteurs de la reconstruction, notamment d'un point de vue sécuritaire.

Enfin, le soutien apporté aux autorités locales passe par l'apport de compétences civiles d'ordre technique, certes, mais aussi financier. Si l'argent est le nerf de la guerre, il l'est aussi pour la reconstruction d'après conflit. Ces compétences ne peuvent se trouver que chez des spécialistes formés pour intervenir dans le cadre de la reconstruction d'un pays après un conflit. L'action des réservistes est alors essentielle. En effet, les réservistes apportent leur polyvalence et leurs compétences militaires et civiles. Les réservistes sont capables de mettre en œuvre leurs connaissances techniques civiles, dans un contexte militaire. La concomitance de la fin de la stabilisation militaire et le début de la reconstruction du pays impliquent que les réservistes soient en mesure d'agir en militaires, tout en mettant en œuvre leurs compétences civiles. Les actions civilo-militaires constituent donc le cadre privilégié d'expression de la polyvalence des réservistes.

Une question demeure, relative aux motivations d'un Etat investi dans les actions civilo-militaires.

Naturellement, une première motivation relève de la politique internationale. Un Etat tel que la France se doit d'occuper pleinement sa place au plan international et d'assumer les responsabilités inhérentes à cette position. A ce titre, les actions civilo-militaires s'inscrivent dans le cadre de la politique internationale, au même titre que l'implication de l'Etat dans la résolution d'un conflit ou dans la participation aux plus hautes instances internationales.

Une autre motivation (politiquement incorrecte) est d'ordre économique. Apporter une assistance à la reconstruction permet de former les élites aux méthodes et aux systèmes économiques et commerciaux du pays investi dans la reconstruction. Ce type d'action permet de trouver des débouchés immédiats mais aussi futurs pour les entreprises. Si l'argent est le nerf de la guerre, est-ce que la guerre ne serait pas un des nerfs de l'argent ?

Sur le plan de la forme, ce congrès inspire plusieurs remarques.

Tout d'abord, il était impossible de passer à côté du conflit irakien. On nous répondra que c'était là le principal conflit de ces dernières années, ce qui serait oublier la guerre en ex-Yougoslavie. Les présentations de leurs expériences de terrain faites par un major de l'Armée de Terre britannique (deux conférences), ainsi que celles de deux jeunes officiers (une britannique et un danois) ont porté sur la « deuxième » guerre d'Irak. Deux officiers allemands nous ont fait part de leur expérience au Kosovo. Néanmoins, le débat international concernant la guerre en Irak restait manifeste, en particulier aux yeux de la délégation française.

Par ailleurs, la participation à ce congrès a permis d'étudier le fonctionnement des réserves dans d'autres pays. Il est important de souligner qu'à aucun moment au cours de cette semaine le monde civil n'a été évoqué entre les jeunes officiers. Ceci reflète parfaitement l'intégration des réserves dans les armées professionnelles. Ce constat est patent dans la plupart des pays.

Dans certains pays, le fonctionnement des réserves laisse rêveur. Au Canada, l'accès à la réserve est possible dès l'âge de 16 ans ; les forces armées forment le réserviste et prennent en charge ses études universitaires. Après 10 ans de service, les réservistes bénéficient d'un régime de retraite...

Néanmoins, il ressort de ces échanges que la relation avec l'employeur est un problème criant quelque soient les pays. Rappelons incidemment que la CIOR est aussi un lieu d'échange entre réservistes, et peut permettre ainsi d'apporter des propositions de solutions innovantes.

Ensuite, cette situation particulière de la France eu égard au conflit irakien est le reflet, d'une façon plus générale, de la politique étrangère de la France au sein de l'OTAN, depuis, notamment, 1966. Aussi, cette position originale de la France apporte de façon évidente, une ouverture au débat et un recul que n'ont pas les autres nations, dont la politique internationale reste étroitement liée à celle des Etats-Unis. Pour cette raison, si l'on accorde du crédit aux forces de réserves, comme c'est le cas depuis l'émergence de la nouvelle réserve dans les forces armées, il est parfaitement indispensable d'assurer une représentation des forces armées française au sein de la CIOR. En effet, la réserve trouve en la CIOR une tribune très utile à l'expression des positions de la France au sein de l'OTAN.

Mieux encore, le bon fonctionnement de la CIOR et son apport à une collaboration efficace des forces armées des pays membres de l'OTAN, passe par une étroite communication entre les délégués et les délégations. Ceci ne peut s'entendre qu'après certaine pratique de la CIOR par les délégués. Aussi, la formation des futurs délégués de la CIOR au sein des AJOR s'avère indispensable afin que ces délégués apportent pertinemment leurs compétences au sein des comités d'aînés.

EV 2 (R) Yann LE MAT

Délégué français à l'AJOR-CIOR de l'Alliance Atlantique

15 octobre 2005